

DÉLÉGATION
AUX FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

—
PROGRAMMES
DESTINÉS
AUX JEUNES
PROFESSIONNELS



Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) finance plusieurs programmes permettant aux jeunes diplômés d'acquérir une expérience au sein d'organisations internationales : Jeunes experts associés (JEA/JPO) auprès des Nations unies, de la Banque mondiale ou de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ; Volontaires des Nations unies jeunes et spécialistes (VNU) ; Jeunes professionnels en délégation de l'UE (JPD). Ces programmes sont mis en œuvre par la Délégation aux fonctionnaires internationaux (DFI) du ministère.

LES PROGRAMMES FINANCÉS PAR LA FRANCE

■ JEUNES EXPERTS ASSOCIÉS AUPRÈS DES NATIONS UNIES (JEA/JPO)

Ce programme permet à de jeunes professionnels d'acquérir ou de développer une expérience internationale au sein du système des Nations unies, en vue de faciliter par la suite leur accès à une carrière multilatérale.

Qui peut postuler ?

Les conditions requises sont confirmées sur www.diplomatie.gouv.fr/dfi au moment de l'appel à candidatures. À savoir :

- être âgé entre 25 et 32 ans (au 31 décembre de l'année en cours) ;
- être titulaire d'un master 2 ou d'un bac +5 ;
- avoir au minimum 3 années d'expérience professionnelle rémunérée en rapport avec le poste, si possible dans un contexte international ;
- Anglais niveau C1, cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Quels emplois ?

Les postes d'experts sont financés par le MEAE dans des domaines très divers : affaires humanitaires, ressources humaines, environnement, etc., et dans des localisations variées (siège des OI et pays en développement).

Quand postuler ?

L'appel à candidatures est publié sur le site France Diplomatie au premier trimestre de l'année en cours et relayé par la lettre d'information de la DFI. Certains postes peuvent faire l'objet d'appels à candidature en cours d'année.

Comment postuler ?

Le dossier doit être complété en ligne sur le site France Diplomatie avant la date limite de l'appel à candidatures. Le candidat peut effectuer deux vœux sur l'intégralité de la programmation. Les entretiens de présélection des candidats sont effectués par le MEAE, et les sélections finales par l'organisation d'accueil.

Quel type de contrat ?

Le jeune expert est directement employé par les Nations unies, dans les conditions prévues par le régime commun de l'organisation, et bénéficie des immunités et privilèges accordés aux fonctionnaires internationaux. Il signe un contrat avec l'organisation qui le rémunère directement. Le contrat est d'une durée d'un an, renouvelable une fois. Une troisième année peut être envisagée dans certaines organisations et sous conditions.

Quelle rémunération ?

Les JEA sont rémunérés dans la grille des salaires des Nations unies au grade P2. La rémunération nette est calculée sur la base d'un salaire brut dont est déduit un impôt interne (*staff assessment*) et majorée selon le lieu d'affectation du poste. Elle tient compte de la situation personnelle de l'agent (*personnes à charge*).

■ LES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES (VNU)

Les VNU sont chargés de soutenir l'Organisation des Nations unies dans divers domaines d'activité : actions humanitaires, développement durable, opérations de maintien de la paix. Ils peuvent être issus de champs de compétences variés : agriculture, santé, éducation, sciences sociales, industrie, infrastructures, etc.

Qui peut postuler ?

Tous les candidats doivent maîtriser l'anglais (niveau C1 du CECRL) et être titulaires d'un master 1 (VNU jeunes) ou d'un master 2 (VNU spécialiste).

Les candidats « VNU jeunes » doivent être âgés entre 23 et 27 ans au 31 décembre de l'année en cours et justifier de six mois d'expérience pertinente.

Les candidats « **VNU spécialistes** » doivent avoir entre 25 et 35 ans au 31 décembre de l'année en cours et une expérience préalable de 3 ans.

Quelles missions ?

Le programme **VNU jeunes** permet à de jeunes diplômés d'acquérir, dans leur domaine de spécialité, une expérience de volontaire à l'international pour une durée de 12 mois.

Les **VNU spécialistes** participent à des projets mis en œuvre par les agences hôtes en faveur du développement et de la paix en collaboration avec les partenaires et les communautés locales pour une durée maximum de 24 mois.

Quand postuler ?

L'appel à candidatures est publié sur le site France Diplomatie et relayé par la lettre d'information de la DFI.

Comment postuler ?

Pour les postes de **VNU jeunes** : les candidats doivent postuler en ligne sur le site France Diplomatie avant la date limite indiquée. Les candidats sont présélectionnés par la DFI, et la sélection finale est effectuée par le bureau de Bonn.

Pour les postes de **VNU spécialistes** : l'appel à candidatures est relayé sur le site France Diplomatie. Les candidats doivent postuler en ligne avant la date limite indiquée. La sélection des candidats est effectuée par le bureau central des VNU à Bonn en lien avec les bureaux d'accueil sur le terrain.

Quel type de contrat ?

VNU jeunes : contrat de 12 mois, non renouvelable.

VNU spécialistes : contrat de 12 mois, renouvelable une fois.

Quelle rémunération ?

Les VNU bénéficient d'une indemnité mensuelle de subsistance. Des allocations liées au lieu d'affectation peuvent être versées.

■ JEUNES PROFESSIONNELS EN DÉLÉGATION (JPD)

Ce programme de stages de haut niveau a pour objectif de permettre à de jeunes professionnels des États membres de l'Union européenne (UE) de bénéficier d'une expérience au sein d'une délégation de l'UE au titre du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) ou de la Commission européenne (CE).

Qui peut postuler ?

Les candidats doivent avoir la nationalité d'un des États membres de l'Union européenne et être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau master dans un domaine pertinent pour les activités des délégations. Les candidats doivent également justifier d'une expérience professionnelle maximale de quatre années, dont un an au maximum avec le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), la Commission ou tout autre organe de l'UE.



Quand postuler ?

L'appel à candidatures est publié sur le site France Diplomatie et relayé par la lettre d'information de la DFI. Ce programme n'est ouvert qu'une année sur deux.

Comment postuler ?

Les candidats doivent postuler sur le site France Diplomatie avant la date limite indiquée en choisissant un seul des deux programmes JPD (SEAE ou CE). La présélection est effectuée par le MEAE, et la sélection finale, par le SEAE ou la Commission européenne.

Quelle durée ?

La convention est d'une durée d'un an, renouvelable une fois.

Quelle rémunération ?

Sur la base de la convention de stage qu'ils ont signée, les stagiaires percevront une bourse mensuelle du SEAE. D'autres contributions peuvent être versées forfaitairement (logement, voyage, etc.).

Quel lieu d'affectation ?

Le SEAE et la Commission européenne affectent les jeunes professionnels dans une délégation de l'UE, en tenant compte, si possible, de leurs compétences et souhaits.

LES AUTRES PROGRAMMES DESTINÉS AUX JEUNES PROFESSIONNELS

Certaines organisations financent chaque année sur leurs fonds propres des programmes de recrutement de jeunes professionnels déjà expérimentés. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur le site **France Diplomatie**.

INFOS PRATIQUES

Se renseigner sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

www.diplomatie.gouv.fr/dfi

Contacter la Délégation aux fonctionnaires internationaux

dfi.dgp-nuoi-fi@diplomatie.gouv.fr

01 53 69 30 31

S'abonner à la lettre d'information de la DFI

dfi.dgp-nuoi-subscribe@liste.diplomatie.gouv.fr

Développer son réseau professionnel

Suivre [la DFI](#) sur LinkedIn

